

CO-SAVOIR

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

CO-SAVOIR

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

| | |
|-----------------------------------|------|
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 3-4 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| Résultats | 5 |
| Actif net | 6 |
| Bilan | 7 |
| Flux de trésorerie | 8 |
| Notes complémentaires | 9-13 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
CO-SAVOIR

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CO-SAVOIR qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 12 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

CO-SAVOIR
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| PRODUITS | | |
| Subventions (note 3) | 988 056 | 990 117 |
| Fondation Lucie et André Chagnon | 586 987 | 174 543 |
| Autofinancement | | |
| Dons et autres | 23 511 | 6 327 |
| Multimédia et communications | 8 960 | 27 361 |
| Intérêts | 19 836 | 11 407 |
| Revenus de membership | 19 672 | 12 925 |
| Formation et animation | 15 047 | 8 212 |
| | <u>1 662 069</u> | <u>1 230 892</u> |
| CHARGES | | |
| Salaires et charges sociales | 1 050 418 | 880 984 |
| Honoraires | 141 551 | 94 610 |
| Loyer et entretien | 98 978 | 84 605 |
| Site Web | 72 003 | - |
| Honoraires professionnels | 54 893 | 24 885 |
| Assurances et taxes | 10 211 | 7 781 |
| Matériel informatique | 7 959 | 24 270 |
| Déplacements et représentation | 7 695 | 8 136 |
| Acquisition d'abonnements | 7 632 | 3 861 |
| Réseau de communication | 7 130 | 6 193 |
| Dépenses des comités | 5 715 | 5 281 |
| Frais de bureau | 5 141 | 4 171 |
| Acquisition de documentation | 4 686 | 6 908 |
| Formation et perfectionnement | 3 517 | 1 595 |
| Cotisations et contributions | 3 440 | 945 |
| Amortissement des immobilisations | 3 007 | - |
| Télécommunications | 2 272 | 4 880 |
| Intérêts et frais bancaires | 1 620 | 1 235 |
| Photocopies et impressions | 827 | 698 |
| Publicité et promotion | 372 | 1 251 |
| Frais d'expédition | 310 | 2 422 |
| Mauvaises créances | - | 166 |
| Location d'équipement | - | 20 |
| | <u>1 489 377</u> | <u>1 164 897</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>172 692</u> | <u>65 995</u> |

CO-SAVOIR
ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

| | 2024 | | | 2023 |
|---------------------------------------|--|----------------------------|----------------------|----------------|
| | Investi en immobi- lisations \$ | Affecté (note 10) \$ | Non affecté \$ | Total \$ |
| SOLDE AU DÉBUT | - | 180 365 | 326 520 | 506 885 |
| Excédent des produits sur les charges | (3 007) ¹ | (72 003) | 247 702 | 172 692 |
| Acquisition d'immobilisations | 12 533 | - | (12 533) | - |
| SOLDE À LA FIN | <u>9 526</u> | <u>108 362</u> | <u>561 689</u> | <u>679 577</u> |
| | <u>506 885</u> | | | <u>506 885</u> |

¹ Représente l'amortissement des immobilisations

CO-SAVOIR
BILAN
AU 31 MARS 2024

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 418 857 | 707 719 |
| Subventions à recevoir (note 6) | 1 012 568 | 373 008 |
| Clients | 5 504 | 10 323 |
| Taxes à la consommation | 20 128 | 6 976 |
| Frais payés d'avance | 2 778 | 2 900 |
| | 1 459 835 | 1 100 926 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7) | 9 526 | - |
| | 1 469 361 | 1 100 926 |
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 9) | 188 617 | 109 581 |
| Apports reportés (note 10) | 601 167 | 484 460 |
| | 789 784 | 594 041 |
| ACTIF NET | | |
| INVESTI EN IMMOBILISATIONS | 9 526 | - |
| AFFECTÉ (note 11) | 108 362 | 180 365 |
| NON AFFECTÉ | 561 689 | 326 520 |
| | 679 577 | 506 885 |
| | 1 469 361 | 1 100 926 |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CO-SAVOIR
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------|----------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 172 692 | 65 995 |
| Élément sans incidence sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | 3 007 | - |
| | 175 699 | 65 995 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement | | |
| Subventions à recevoir | (639 560) | (56 500) |
| Clients | 4 819 | 1 840 |
| Taxes à la consommation | (13 152) | 1 639 |
| Frais payés d'avance | 122 | (1 856) |
| Créditeurs | 79 036 | 47 350 |
| Apports reportés | 116 707 | 113 409 |
| | (452 028) | 105 882 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | (276 329) | 171 877 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations | (12 533) | - |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (12 533) | - |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (288 862) | 171 877 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 707 719 | 535 842 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 418 857 | 707 719 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à un an.

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'EDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Loi sur les corporations canadiennes. L'organisme poursuit ses activités sous la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL) depuis le 10 février 2014. Il a changé sa dénomination sociale pour CO-SAVOIR en 2024.

L'organisme a obtenu son statut d'organisme de bienfaisance le 29 janvier 2015, et à ce titre, il est exempté de l'impôt sur le revenu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

le développement, l'organisation et la gestion d'un centre de documentation dans les domaines de la condition féminine et de l'éducation des adultes, y compris l'alphabétisation;

l'accès public à cette documentation et la promotion de son utilisation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Ventes de services

Les produits relatifs à la vente de services sont constatés à l'état des résultats lorsque le service est rendu.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés à l'encaissement.

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

| | <u>Méthode</u> | <u>Taux</u> |
|-------------------------|------------------------|-------------|
| Mobilier et équipement | Amortissement linéaire | 20% |
| Équipement informatique | Amortissement linéaire | 33% |

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

| 3- SUBVENTIONS | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Ministère de l'Éducation | | |
| Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation - PACTE | 354 146 | 386 737 |
| Soutien aux organismes communautaires - Alpha | 214 162 | 154 211 |
| Service documentaire et informationnel - SDI | 225 108 | 163 282 |
| Ministère des Femmes et Égalité des genres Canada | 12 868 | 94 856 |
| Ministère de la Famille | 32 303 | 44 319 |
| Secrétariat à la condition féminine - Répertoire | 75 803 | 75 014 |
| Secrétariat à la condition féminine - Diffusion | 67 000 | - |
| Emploi-Québec - CIT | 6 666 | 14 584 |
| Commissariat à la protection de la vie privée du Canada | - | 50 000 |
| Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU) | - | 7 114 |
| | <u>988 056</u> | <u>990 117</u> |

4- DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 47 % (57 % en 2023) des revenus de l'organisme proviennent des subventions du ministère de l'Éducation. Comme il s'agit d'une source importante de revenus, la direction est d'avis que les retards dans l'encaissement de ces subventions influent négativement sur la capacité de l'organisme à maintenir ses activités en temps opportun.

5- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme adhère à un régime interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations patronales et la méthode pour calculer la rente normale sont déterminées à l'avance. Le coût des engagements du régime, déduction faite de la cotisation patronale qui y est fixée, est totalement à la seule charge des participants actifs au régime.

La charge encourue est comptabilisée à l'état des résultats sous la rubrique "Salaires et charges sociales" et se détaille comme suit :

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Régime de retraite | <u>25 750</u> | <u>14 505</u> |

6- SUBVENTIONS À RECEVOIR

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Service documentaire et informationnel - SDI | 204 000 | 160 000 |
| Soutien aux organismes communautaires - Alpha | 200 000 | 157 000 |
| Commissariat à la protection de la vie privée du Canada | - | 50 000 |
| Ministère de la Famille | 15 324 | 6 008 |
| Fondation Lucie et André Chagnon | 567 538 | - |
| Secrétariat à la condition féminine - Répertoire | 25 706 | - |
| | <u>1 012 568</u> | <u>373 008</u> |

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2024 | | 2023 |
|-------------------------|----------------|------------------------------|------------------------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et équipement | 58 354 | 58 354 | - |
| Équipement informatique | 105 455 | 95 929 | - |
| | <u>163 809</u> | <u>154 283</u> | <u>-</u> |

8- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ et d'une carte de crédit de 15 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 10,20 % (9,7 % en 2023) et garantie par l'encaisse, les placements et l'universalité des créances. Au 31 mars 2024, le solde de la marge de crédit est nul (nul en 2023) et le solde de la carte de crédit était de 1 078 \$ (866 \$ en 2023).

9- CRÉDITEURS

| | 2024 | 2023 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et vacances | 77 923 | 60 655 |
| Fournisseurs et comptes à payer | 47 239 | 43 410 |
| À remettre à l'État | 63 455 | 5 516 |
| | <u>188 617</u> | <u>109 581</u> |

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

| | Solde 31 mars 2023 | Encais- sements/ Octrois | Constaté à titre de produits | Solde 31 mars 2024 |
|--|--------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Ministère de l'Éducation | | | | |
| Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation - PACTE | 86 515 | 356 841 | 354 146 | 89 210 |
| Soutien aux organismes communautaires - Alpha | 65 898 | 200 000 | 214 162 | 51 736 |
| Service documentaire et informationnel - SDI | 54 381 | 204 000 | 225 108 | 33 273 |
| Ministère de la Famille | - | 72 303 | 32 303 | 40 000 |
| Secrétariat à la condition féminine - Répertoire | 8 195 | 67 608 | 75 803 | - |
| Secrétariat à la condition féminine - Diffusion | - | 210 000 | 67 000 | 143 000 |
| Ministère des Femmes et Égalité des genres | | | | |
| Canada | 6 074 | 6 794 | 12 868 | - |
| Fondation Lucie et André Chagnon | 263 397 | 567 538 | - | 243 948 |
| | <u>484 460</u> | <u>1 685 084</u> | <u>981 390</u> | <u>601 167</u> |

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

11- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le 30 mai 2022, le conseil d'administration a annulé les montants réservés et non dépensés et a décidé d'affecter un montant de 184 460 \$ à de nouveaux projets. Le solde de l'actif net affecté se détaille comme suit :

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Site Web | 8 362 | 84 460 |
| Projet Pôle expertise TIC | <u>100 000</u> | <u>100 000</u> |
| | <u>108 362</u> | <u>184 460</u> |

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12- RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs et les subventions à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

La marge de crédit porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.